

CENTRE PIERRE LÉON¹
MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME
(M.R.A.S.H.)
14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07
Tél. 72.72.64.01

LE QUARTIER LYONNAIS DE LA CROISSETTE
PENDANT LES PREMIERES ANNEES DE LA REVOLUTION
(1790 - 1793)

Le sujet de notre étude est l'observation de la vie sociale et politique dans le quartier de la Croisette pendant les premières années de la Révolution à Lyon. Nous avons choisi ce pennonage pour deux motifs, l'un politique, l'autre socio-économique. En effet, la société populaire de la Croisette est regardée par l'historiographie lyonnaise comme la plus active lors de la journée insurrectionnelle du 29 mai (1), et elle est la seule à s'être scindée en deux groupes : un petit nombre de ses membres quitta en effet la société-mère pour fonder dans le même quartier le club Lepeletier qui donna ouvertement son appui à la Mairie jacobine. D'autre part, le canton de la Halle-aux-Blés qui comprend à l'époque révolutionnaire le pennonage choisi, représentait, du point de vue socio-économique, le point de rencontre des deux zones de la ville, l'une riche et l'autre vraiment pauvre (2) : le quartier de la Croisette nous a donc paru être le lieu le plus équilibré et le plus différencié pour une recherche sur la contre-révolution lyonnaise. De plus, nous ne connaissons jusqu'à présent aucune étude qui observe en même temps la situation sociale et les attitudes politiques à l'intérieur d'une zone précise de la ville; nous ne possédons que quelques statistiques comprenant la classification socio-professionnelle des inscrits de quelques clubs, sans que l'on se soit préoccupé d'individualiser la situation générale du quartier dont ces activistes étaient l'expression (3). Le but principal de cet article est donc de dessiner le rapport entre la réalité d'un quartier, celle de son club qui voulait en être l'expression et les directives politiques suivies par la société populaire.

Cette recherche est divisée en trois sections distinctes : dans la première, nous donnons une description socio-économique du quartier choisi, dans la seconde nous présentons quelques exemples de la participation des habitants de ce pennonage à la vie politique et de son intérêt pour le mouvement révolutionnaire dans les années 1790-91; dans la troisième nous interprétons l'action révolutionnaire de ce quartier depuis août 1792 jusqu'au mois de mai 1793, développant en même temps une analyse socio-professionnelle des membres des deux clubs, la Croisette et Lepeletier. Nous avons utilisé principalement les rôles de la Contribution Foncière et de la Contribution Mobilière pour l'année 1792, le registre

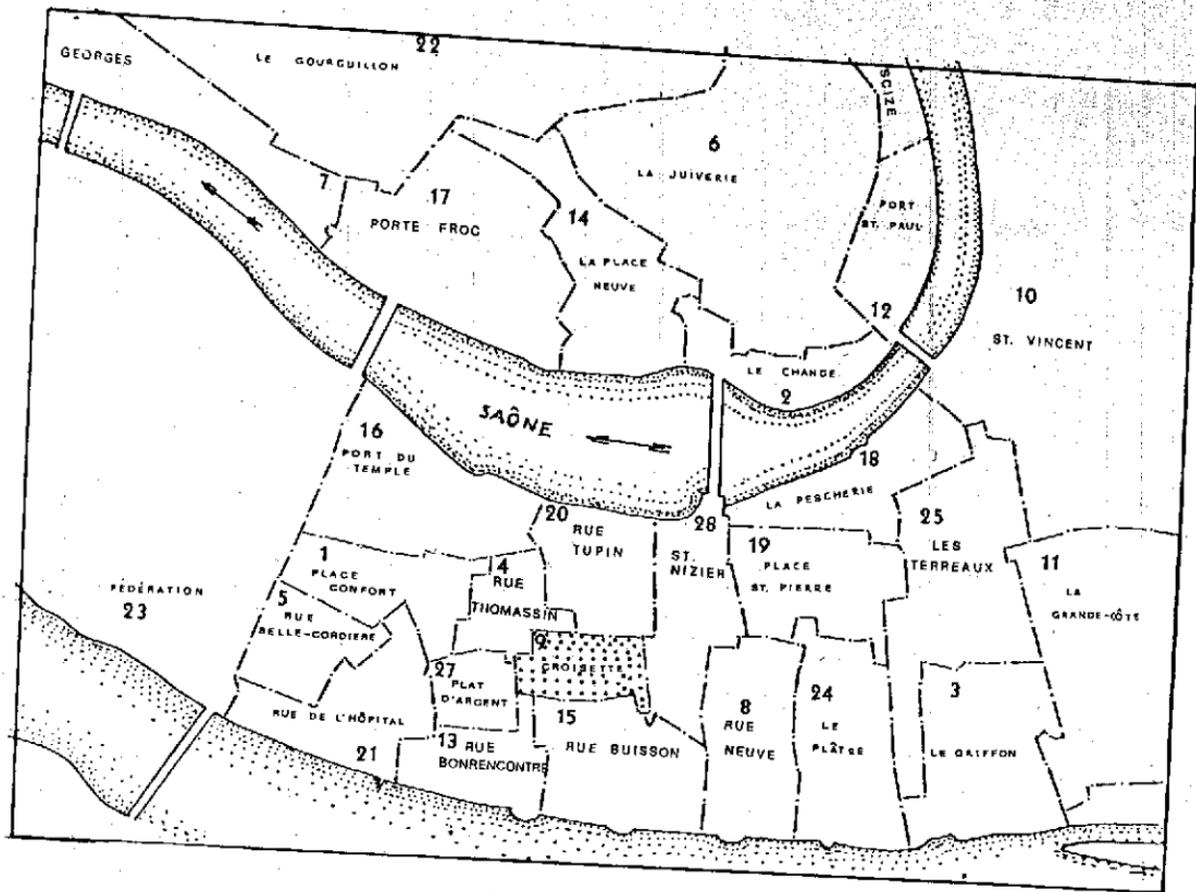
des séances du club de la Croisette et la liste des citoyens inscrits dans ce dernier. Les résultats auxquels nous sommes arrivés à travers la consultation des documents sont le fruit d'une élaboration personnelle.

I - UN QUARTIER DE LA PRESQU'ILE : LA CROISETTE (4)

A - Densité et valeur de l'habitation

Dans son étude sur la ville de Lyon au XVIII^e siècle, M. Garden a mis en évidence les difficultés qu'avait eu le tissu urbain à soutenir la croissance démographique continue. Vers la fin du XVIII^e siècle, l'insuffisance de la construction de nouvelles demeures facilita la formation d'une sélection de l'espace par catégories socio-professionnelles. Cette sélection faisait disparaître «l'interclassisme» du centre urbain de l'Ancien Régime et se rattachait à l'évolution économique particulière de la ville, qui au cours du siècle avait accentué démesurément les différences entre les groupes de commerçants et le monde du travail en général. La valeur des loyers des immeubles de la Presqu'île augmenta rapidement et les groupes socio-professionnels les plus pauvres, en particulier les ouvriers en soie, furent obligés de se transporter dans les quartiers périphériques, laissant le centre devenir le lieu de résidence préféré des catégories marchandes. Au moment de la Révolution, le changement d'identité sociale des quartiers de la presqu'île n'était pas tout à fait achevé et dans certaines zones une réalité «interclassiste» était encore évidente. Le petit quartier de la Croisette situé au cœur de la ville, était un exemple de cette résistance à un procès irréversible de transformation (cf. Plan I).

Sur une superficie totale de 23.000 m², la surface que couvraient les cent six constructions du penninge était à peine supérieure à 14.000 m², laissant à chaque immeuble 133 m² de base (5). Si nous divisons le quartier en îlots d'immeubles (cf. Plan II), nous constatons que la surface à la disposition de chaque immeuble variait selon l'îlot. Les points de plus grande concentration d'édifices sont E et A où chaque construction dispose respectivement de 66 et 74 m² seulement, tandis que le quartier F laisse 197 m² pour chaque édifice. Ces chiffres montrent que dans le penninge les tentatives pour restaurer les immeubles de la Presqu'île au cours du XVIII^e siècle butèrent sur l'évident manque d'espace disponible. La preuve en est donnée par le taux élevé de population distribuée dans chaque îlot d'immeubles, allant d'un minimum de 6,6 groupes familiaux dans B à un maximum de 10,8 dans A (6). La moyenne de 7,7 nous porte à conclure qu'il était impossible de modifier l'urbanisme d'alors, vieilli, qui avait paré à la demande croissante de logements en ajoutant des étages aux édifices existants. Cette situation difficile de l'urbanisme se trouve confirmée par la valeur des habitations, calculée en fonction de la date de construction et du confort

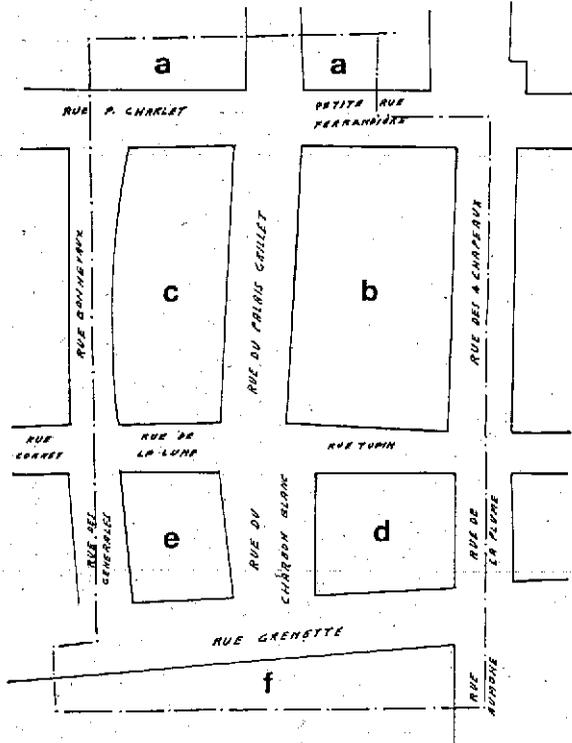


Le quartier de la Croisette
 (d'après le plan de C. Jacquemin de 1747)

PLANI I

PLAN II

La subdivision du quartier de la Croisette
par groupes de maisons



intérieur de chaque maison : le chiffre de 1.444 livres est très inférieur à celui de la moyenne de la ville et des quartiers limitrophes de la Croisette. Cette valeur immobilière médiocre était une caractéristique commune à presque tous les groupes de maisons du pennonage; en effet, 55,7 % des habitations enregistrées ont une valeur inférieure à 1.500 livres, tandis que 0,9 % seulement dépassent les 5.000 livres. Même si la rente immobilière est en général très faible nous pouvons constater une discordance à l'intérieur du quartier; l'îlot d'immeubles A a moins de valeur que l'ensemble (seulement 857 livres), l'îlot F, qui dispose d'une superficie de base plus importante arrive, en moyenne, à la cote de 2.174 livres. Il est assez intéressant, en utilisant la Contribution Mobilière, d'essayer d'établir dans quelle proportion la valeur de la maison détermine la sélection des locataires.

TABLEAU I
Classification socio-professionnelle des locataires
du quartier de la Croisette. Pourcentages (7)

Catégorie	Ilots d'immeubles					
	A	C	D	E	B	F
Journaliers	42,5	5,4	1,8	4,2	3,9	10,5
Métiers féminins	4,5	12,6	4,2	10,2	4,8	7,0
Ouvriers en soie	15,1	10,8	16,0	7,4	13,9	4,4
Artisans	27,3	57,4	48,8	55,0	55,8	37,7
Marchands	7,6	7,1	13,2	12,2	12,6	17,6
Commis/Professions libérales	-	1,7	5,2	3,2	3,1	5,2
Rentiers	-	5,0	10,8	7,8	5,9	17,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Valeur moyenne des revenus (en l.)	857	1.200	1.443	1.500	1.515	2.174

Ce tableau établi selon la valeur locative suggère des observations intéressantes; si on s'attendait à une chute des catégories les moins aisées, la réalité est plus complexe. Les journaliers, par exemple, descendent bien sûr de 42,5 % dans l'îlot A à des pourcentages plus modestes, mais c'est justement dans l'îlot F qu'ils obtiennent ensuite leurs meilleurs résultats avec 10,5 %. Il en est de même pour les métiers féminins qui ont leurs données les meilleures dans les groupes d'immeubles de valeur locative supérieure (10,2 % dans E et 7 % dans F) et pour les ouvriers en soie qui affirment une présence discrète dans B (13,9 %). Mais ceux qui sont moins touchés par l'augmentation de la valeur immobilière sont les

membres du groupe hétéroclite des travailleurs de l'artisanat urbain : d'un minimum de 27,3 % dans A (le secteur le plus pauvre), cette catégorie touche le point maximum de présence dans C (57,4 %), pour redescendre lentement à 37,7 % dans F. Pour le reste des groupements socio-professionnels nous constatons, comme prévu, que plus les valeurs grandissent et plus leur présence est importante. Nous pouvons ainsi conclure d'après ce sondage, que la séparation profonde entre les classes lyonnaises ne se reflète pas dans ce quartier : la population du pennonage de la Croisette a une marge assez large de choix en ce qui concerne l'habitation. La différence dans la valeur des immeubles, tout en opérant une sélection inévitable (il suffit de comparer un à un les pourcentages obtenus par les catégories dans A et F), ne réduit pas les catégories moins aisées à vivre dans un ghetto, mais permet à chaque groupe de différente extraction sociale de co-exister avec les autres, soulevant ainsi des interrogations sur le rôle que joue le quartier dans la mentalité du résident. Remarquons seulement que si les catégories au bas de l'échelle sociale sont déjà en minorité, le monde artisanal domine en nombre assez important et cela nous porte à supposer que la hausse n'avait pas contraint les catégories artisanales à changer de résidence. Après M. Garden, nous pouvons ainsi dire de cette catégorie particulière et complexe, riche en contradictions (groupes tournés vers le commerce et d'autres vers la dure réalité du monde du travail), qu'elle semble être l'un des éléments les plus importants de la société lyonnaise.

B - Les catégories socio-professionnelles

Par les chiffres relatifs à la consultation des registres de la Contribution mobilière, le quartier de la Croisette confirme l'idée qu'on a précédemment suggérée : sur un total de 820 noyaux familiaux enregistrés, l'impôt moyen de 14 livres, est inférieur à celui de l'ensemble des contribuables lyonnais (18 livres 4) et à celui des quartiers voisins (Tupin, Saint-Nizier : 24 livres; Buisson : 29 livres). Une confirmation ultérieure de la médiocrité financière de ses habitants est donnée par le pourcentage important des citoyens passifs (9,3 %). La Croisette, en effet, n'a pas un impôt moyen sur le même plan que celui des autres pennonages. Elle ne présente pas un tout homogène : deux groupes d'immeubles, le premier par le bas, le second par le haut, font exception, A avec 5 livres seulement d'impôt moyen, et F qui atteint 23 livres, tandis que les autres connaissent des moyennes fixées entre 11 et 15 livres. Donc, nous pouvons dire que ce quartier est à l'enseigne de la médiocrité avec une exception pour l'îlot d'immeubles F qui montre, au contraire, une certaine aisance.

Les chiffres qui nous viennent des déclarations de loyer versé nous servent à une analyse de la masse des habitants. Le résultat le plus intéressant qui apparaît tout de suite en observant le tableau II est que, dans l'ensemble, trois contri-

buables sur quatre versent un loyer inférieur à 100 livres (73,7 %), pendant que 16,9 % ne dépassent pas 200 livres. En observant chaque groupe d'immeubles nous relevons que la valeur immobilière trouve une confirmation exacte dans la quote-part des loyers déclarés; puisque A n'a pas de déclaration supérieure à 200 livres et que dans F ces dernières représentent 18 %, il se dégage une impression d'homogénéité générale qui est caractérisée par la grande majorité des quote-parts qui ne dépassent pas 100 livres.

TABLEAU II
Répartition des loyers versés par les habitants
du quartier de la Croisette. Pourcentages

Classe de loyers	Immeubles						
	A	C	D	E	B	F	Total
Citoyens passifs	15,9	20,0	7,7	5,2	-	4,3	9,3
Moins de 100 l.	78,3	60,4	56,9	62,9	77,4	55,2	64,4
100 à 200 l.	5,8	13,3	27,7	21,6	14,3	17,2	16,9
200 à 500 l.	-	5,3	6,2	9,5	7,1	18,1	7,8
Plus de 500 l.	-	1,0	1,5	0,8	1,2	5,2	1,6
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Les valeurs très basses à l'intérieur de la Croisette nous portent à examiner la composition socio-professionnelle des habitants. En consultant les rôles, nous voyons que 22,3 % des inscrits sont de sexe féminin : il s'agit d'un pourcentage élevé, vu que ces femmes formaient leur propre noyau familial, c'est-à-dire qu'elles étaient célibataires ou veuves et que de ce compte les domestiques étaient exclues. La présence des femmes est sensible dans chaque immeuble qui compose le quartier, mais elle est particulièrement importante dans ceux dont la valeur locative est inférieure (28 % du total des femmes résident dans C et 19,6 % dans D) : cette présence nous prouve qu'elles constituaient en tout cas un apport fondamental à la définition sociale de la Croisette. Les femmes officiellement inscrites dans les métiers féminins sont en majorité (37,7 % de la totalité), même si nous constatons une présence discrète dans l'artisanat et dans le groupe des rentiers. Grâce à l'exception prévue à l'article XXVI de la loi (8), il nous est possible d'évaluer un autre aspect intéressant de la réalité sociale du quartier : les célibataires sont au nombre de 116 (61,4 % du total des femmes), tandis que nous retrouvons les veuves dans les catégories artisanales et dans celle des rentiers, leur revenu étant une rente transmise à la mort de leur mari.

En général les habitants du quartier de la Croisette qui n'ont pas de statut matrimonial, hommes et femmes, représentent 13,4 % du total, pourcentage assez réduit par rapport à celui enregistré dans les quartiers limitrophes. Si nous les répartissons selon le sexe, nous voyons que les femmes en représentent 82,9 %, tandis que dans le quartier commerçant de la rue Tupin ce pourcentage descend à 30,7 %. Là où nous trouvons une forte présence de commerçants, comme c'est le cas dans ce dernier, le nombre des célibataires hommes est plus grand que celui des célibataires femmes. Au contraire dans une zone artisanale comme le quartier de la Croisette, ces dernières sont plus nombreuses et le pourcentage des célibataires hommes est proche de zéro. Le quartier examiné met donc en évidence le besoin d'unité de la famille qu'avaient les représentants du monde du travail, tandis que dans le quartier Tupin les commerçants, là assez nombreux, sont l'élément le plus important à l'intérieur de l'ensemble des célibataires hommes. Cette observation se trouve confirmée par le pourcentage des contribuables qui, ne bénéficiant d'aucune réduction fiscale, représentent le monde des riches. Si le pourcentage de ceux qui sont taxés pleinement arrive à 28 % dans le quartier Tupin, dans celui de la Croisette il s'arrête à 13,2 % démontrant que le gros commerce et la rente y jouaient un rôle relativement modeste.

Nous passerons maintenant à l'analyse des données relatives à la population répartie en huit grandes catégories socio-professionnelles.

TABLEAU III
Division des habitants de la Croisette
en huit grandes catégories socio-professionnelles

Catégorie	Nombre de citoyens par flots d'immeubles						Tot	%	Moyenne du loyer (livres)
	A	C	D	E	B	F			
Journaliers	28	13	3	5	8	12	69	8,4	194
Métiers féminins	4	26	12	12	8	8	70	8,5	86
Ouvriers en soie	10	24	30	8	23	5	100	12,2	85
Artisanat	38	116	61	67	97	48	427	52,1	85
Marchands	3	10	11	10	12	18	64	7,8	197
Commis/Professions libér.	-	4	7	4	5	6	26	3,2	193
Rentiers	2	10	14	9	9	20	64	7,8	254
TOTAL	85	203	138	115	162	117	820	100,0	115

De ce tableau, ressort la présence importante des travailleurs faisant partie de l'artisanat : 52,1 % à eux seuls. Les ouvriers en soie ont de grandes difficultés

à soutenir la hausse des loyers et sont contraints d'abandonner en grande partie le quartier, même si leur pourcentage (1 22 %) prouve, en tout cas, qu'un groupe plus riche résiste à la hausse. Pour les catégories privilégiées (marchands et rentiers) on ne peut pas dire que leur présence soit sensible (pourcentage de 7,8 % pour chacun de ces deux groupes). L'impression de fond qui ressort de l'analyse conduite jusqu'ici est celle d'un monde artisanal qui non seulement résista à la hausse de la valeur immobilière, mais qui, profitant de l'éloignement forcé d'une bonne partie des catégories plus faibles, élargit son influence à l'intérieur du quartier. Par ailleurs le loyer moyen de chaque groupe socio-professionnel semble confirmer la division sociale et économique profonde de la ville : le monde du travail est assez homogène dans la médiocrité financière (on enregistre la même cote pour les métiers féminins, les ouvriers en soie et l'artisanat), tandis que les catégories des marchands et des rentiers versent un loyer respectivement double et triple de celui des premières catégories. Bien que ce déséquilibre soit inférieur à celui calculé par M. Garden dans d'autres secteurs de la ville, il est évident que ces chiffres symbolisent l'opposition sociale profonde qui caractérise la société lyonnaise du XVIII^e siècle : entre le monde du travail et celui des dominants il ne paraît y avoir aucun point de contact social ou économique. Cependant l'analyse de la division de l'espace des flots d'immeubles par groupes sociaux et l'hétérogénéité du monde artisanal ne nous permettent pas de donner une interprétation de ce genre et il nous faut définir avec plus de précision qui sont les travailleurs regroupés sous cette étiquette.

C - L'alliance artisan - petit commerçant

Sous le nom d'artisanat, nous trouvons réunis certains métiers qui s'étant développés à grande échelle, offraient aux ouvriers (par exemple ouvriers en soie, cordonniers, tailleurs, etc...) un revenu plutôt médiocre, et certains autres qui, étant dominés par de vraies oligarchies, apportaient l'aisance à ceux qui les exerçaient. Parmi ces derniers nous pouvons ranger, tout en restant dans l'optique de l'Ancien Régime, l'activité concernant l'alimentation et toutes celles que nous pouvons inclure dans la catégorie papier et livres ou cuirs et peaux. Par conséquent, il est intéressant de connaître quels étaient les métiers de l'artisanat les plus nombreux et quels étaient ceux qui offraient une assez bonne aisance financière permettant d'avoir contact avec le monde du commerce.

Le Tableau IV nous prouve que les métiers de l'artisanat les plus nombreux sont ceux qui rapportaient le moins. En effet, nous trouvons aussi bien les tailleurs (14,1 %), que les chapeliers (10,4 %) et les travailleurs du bois (12 %) au-dessous ou proches du loyer moyen du monde artisanal; sur l'autre front, moins nombreux, des groupes bien plus aisés se définissent bientôt : c'est le cas des artisans groupés dans la catégorie «cuirs et peaux» (2,6 % et loyer moyen de

CROQUIS III - A

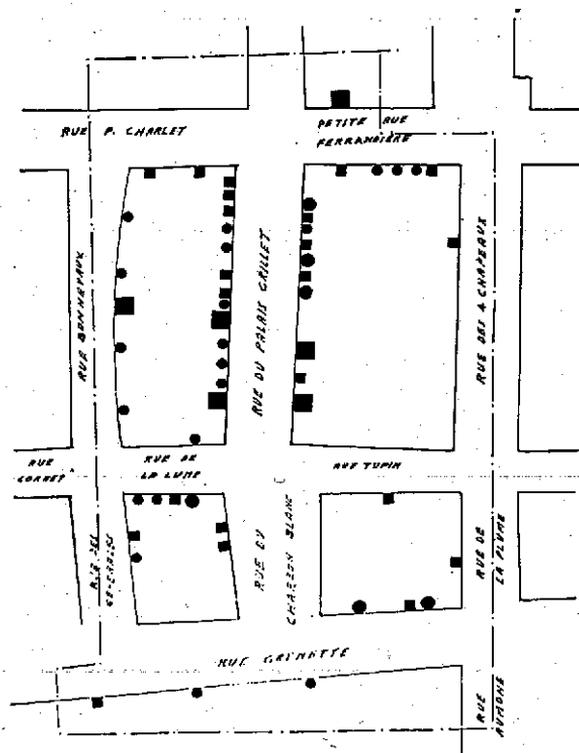
La localisation des ouvriers chapeliers
et des artisans qui travaillent le bois

Chapeliers:

● 1 ou 2 noyaux familiaux

● 3 à 5 noyaux familiaux

Travail du bois ■



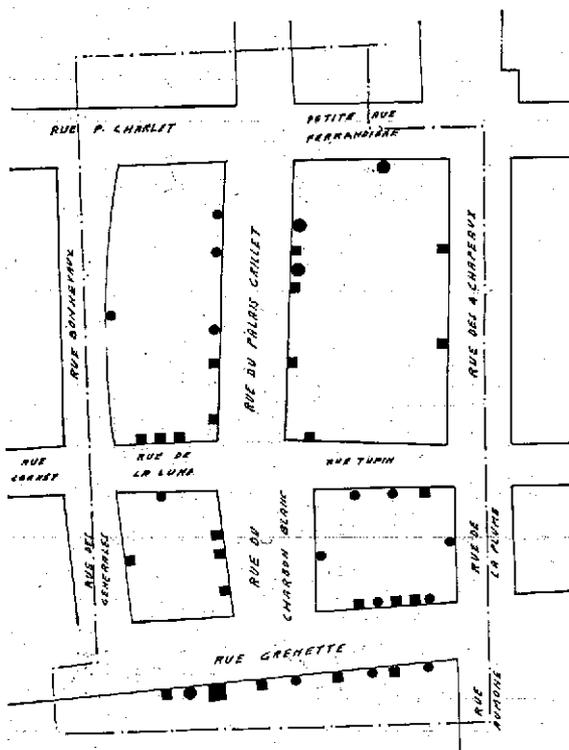
CROQUIS III - C

La localisation des marchands et des bourgeois

Marchands

Bourgeois

- 1 ou 2 noyaux familiaux
- 3 à 5 noyaux familiaux



157 l.), de ceux qui appartiennent à l'alimentation (7,6 % et loyer moyen de 146 l.), des travailleurs du bâtiment (6,3 % et 101 l.) et de ceux qui appartiennent à la catégorie art et précision (3,4 % et 98 l.). La vision d'ensemble de l'artisanat résidant dans le quartier de la Croisette nous apparaît de manière assez complexe, présentant dans sa totalité certaines particularités dont nous devons vraiment tenir compte :

1) Les catégories artisanales traditionnelles - c'est-à-dire aux revenus assez modestes - sont nettement en majorité (les loyers de chaque catégorie inférieurs à la moyenne du monde artisanal (85 livres), représentent 62,1 %), mais nous pouvons aussi individualiser une bonne minorité qui paraît avoir une certaine aisance.

2) Cette minorité prouve qu'elle se situe au point de jonction avec les groupes de marchands, vu que les catégories qui en font partie ont une activité très proche du commerce.

TABLEAU IV
La division du monde artisanal
résidant dans le quartier de la Croisette (citoyens actifs seuls)

Activités	Ilots d'immeubles						Total	Loyer moyen (l.)	%
	A	B	C	D	E	F			
Chaussures	3	3	6	3	6	7	28	53	7,3
Tailleurs	1	19	15	5	6	8	54	71	14,1
Perruquiers	-	3	4	3	4	1	15	78	3,9
Chapeliers	-	15	13	2	7	3	40	88	10,4
Textiles divers	6	4	11	6	3	3	33	79	7,8
Travail du bois	3	17	18	3	4	1	46	85	12,0
Bâtiment	-	12	6	2	3	1	24	101	6,3
Travail du métal	2	7	7	5	2	1	23	89	6,0
Art et précision	1	3	2	-	5	2	13	98	3,4
Alimentation	1	3	6	8	8	3	29	146	7,6
Cuirs et peaux	-	1	4	1	4	-	10	157	2,6
Papier et livres	1	-	4	1	-	-	6	100	1,6
Artisans divers	-	-	22	19	9	10	60	81	17,0
TOTAL	28	111	142	75	69	45	383	85	100,0

Si nous voulons analyser plus à fond les catégories faisant partie du monde du commerce, nous verrons que même celui-ci n'est ni stable ni monolithique, mais principalement formé par ce qu'on appelle les marchands au détail, qui,

selon le loyer déclaré, nous apparaissent très proches des catégories qui ont une activité artisanale. Nous sommes donc en présence d'une communauté réelle de vie entre une partie des artisans et une partie des commerçants : ce point de contact entre deux groupes sociaux qui, au premier abord, semblaient complètement éloignés, nous porte à conclure que le clivage social qui était évident dans la population lyonnaise ne se retrouvait pas également dans le quartier pris en examen. Cette alliance que nous découvrons entre certaines formes d'activités artisanales et le monde du commerce au détail nous ouvre donc des nouveaux horizons pour comprendre la réalité sociale du quartier et nous confirme qu'il existait une communion de vie profonde et très fortement enracinée entre ces deux catégories, confirmée par la localisation du lieu de résidence des chapeliers, des travailleurs du bois, des travailleurs de l'alimentation, des petits et des grands commerçants et des représentants des professions libérales. En partant de la disposition des croquis (voir figures III A, III B, III C), nous voyons de façon évidente que les chapeliers et les travailleurs du bois sont assez amalgamés et résident dans les mêmes zones du quartier. Il en est de même des travailleurs de l'alimentation et des petits commerçants qui vivent parmi les marchands en gros et les membres des professions libérales. Le monde artisanal que nous avons déjà vu vivre harmonieusement avec celui du commerce, grâce au sondage sur la localisation des locataires a donc un visage plus précis : les catégories les plus faibles sont reléguées dans des immeubles bien déterminés, tandis que les catégories les plus fortes vivent côte à côte avec les représentants du monde commerçant dans d'autres immeubles. Une autre confirmation de ceci nous vient de l'analyse des propriétaires fonciers résidant dans la Croisette, dont les biens immobiliers sont situés dans le quartier même. D'après les chiffres relatifs à la Contribution Foncière nous voyons que 52 % des propriétés appartenaient à des habitants du perronage. La Croisette est donc tenue en mains par un groupe de propriétaires établis d'une manière durable, même d'un point de vue professionnel (le pourcentage cité est nettement supérieur à celui qui est enregistré dans la zone limitrophe). En approfondissant l'analyse du groupe des propriétaires sur la base de la classification socio-professionnelle, nous trouvons les pourcentages suivants : 43,9 % d'artisans, 14,6 % de commerçants, 7,1 % de membres des professions libérales et 34,4 % de rentiers et bourgeois. En définitive, les catégories privilégiées représentent 56,1 % du total des propriétaires, mais un rôle assez important est joué par l'artisanat qui apparaît ainsi plus aisé par rapport aux autres forces du monde du travail qui, elles, ne sont pas du tout représentées parmi les propriétaires fonciers. A l'intérieur de ce groupe il est assez significatif de voir la présence des cordonniers (14,3 % du total artisanal et 675 l. de valeur moyenne de la propriété), des artisans qui travaillent le métal (14,3 % et 675 l.), des travailleurs du textile (10,7 % et 750 l.), des orfèvres (7,1 % et 1.051 l.), des travailleurs du bois (20,4 % et 1.114 l.), des travailleurs de l'alimentation (26,1 % et 1.131 l.) et des tanneurs (7,1 % et 1.800 l.). Ce partage du monde artisanal

confirme la rupture entre les métiers qui jouissaient d'une médiocre fortune et les formes de travail proches des activités commerçantes. Maintenant, si nous tenons compte du rôle joué par les marchands au détail à l'intérieur de la distribution de la propriété foncière, il apparaît clairement que l'alliance artisanat-petit commerce est confirmée. De cette conclusion naît l'image d'un quartier qui, tout en étant au centre de la presqu'île, n'était pas le lieu de résidence préférée des commerçants en gros lyonnais, mais plutôt une citadelle des secteurs privilégiés de l'artisanat et du monde nombreux du petit commerce. Les classes paupérisées s'étant éloignées au cours de la deuxième moitié du siècle, la Croisette avait alors pris un visage socio-économique assez particulier par rapport au reste de la ville; les groupes capables d'imprimer au quartier leur marque et de lui fournir ses caractéristiques sociales doivent être recherchés au sein de l'artisanat et parmi les propriétaires de magasins ouverts sur le commerce. Cette affirmation met non seulement en évidence que le centre urbain lyonnais n'était pas un ensemble homogène du point de vue socio-professionnel, mais insiste encore sur l'identité «interclassiste» du quartier. Cette analyse sociale permet de s'interroger sur les changements éventuels que la Révolution, consacrant en définitive la société de classes lyonnaise, aurait porté à l'intérieur d'un quartier qui paraissait encore très étroitement caractérisé par une réalité sociale d'Ancien Régime.

II - LES HABITANTS DE LA CROISSETTE FACE A LA REVOLUTION

Les premières années de la Révolution lyonnaise furent au début caractérisées par l'explosion de la révolte populaire; mais très vite la mairie de Vitet réussit à rallier à sa politique le front patriote. Cette période de la Révolution lyonnaise n'a pas été assez étudiée si l'on fait exception de l'étude de M. Wahl (9). Il manque en particulier une recherche approfondie sur le degré de participation de la population à la vie politique citadine. Il s'agit d'un manque d'information assez grave parce que - tout en admettant que ce qui a le plus marqué le cours révolutionnaire est l'affirmation du groupe jacobin animé par Chaliier et l'échec de son expérience politique à peine commencée - il est certain que les événements qui bouleversèrent la ville en 1793 ne peuvent être considérés comme un chapitre à part dans l'histoire révolutionnaire lyonnaise. En effet l'opposition à Chaliier et la Contre-révolution trouvent les conditions favorables dans le comportement politique des officiers municipaux lyonnais, profondément différent de celui de la mairie du rolandin Vitet. Pour éliminer l'opposition rolandine encore assez importante, la mairie jacobine de Bertrand essaya de modifier l'organisation révolutionnaire constituée en 1791. Celle-ci était basée sur les 128 clubs de quartier et sur le Club Central qui en était le coordinateur. Ces clubs garantissaient aux sociétés populaires le contrôle actif de la ligne politique développée par la Municipalité (10). En avril 1793, quand le Club Central fut

remplacé par la Société des Jacobins - ainsi que le voulut le groupe municipal - le nouvel organisme prétendit avoir constamment l'initiative politique. Coupé des doléances et des suggestions qui venaient de chaque quartier, il cherchait à réduire et à réglementer l'activité de ces derniers. Défendant l'autonomie des décisions conférée aux sociétés populaires par le règlement de l'organisation révolutionnaire de 1791, de nombreux clubs, transformés en sections, se soulevèrent le 29 mai contre la politique agressive à leur égard de la Société des Jacobins et de la mairie de Bertrand. L'importance d'une pareille rupture verticale intervenue à l'intérieur des différentes sociétés politiques nous entraîne à une réflexion brève mais approfondie sur le type d'organisation révolutionnaire qui se développa à Lyon durant les premières années révolutionnaires (période de Vitet). A cet égard nous avons procédé à l'analyse de la participation à certains moments particuliers de la vie révolutionnaire : nous avons donc examiné, d'une part, les candidatures posées par quelques citoyens aux charges municipales en vue de la formation de la première mairie, d'autre part, la composition du bataillon de quartier de la Garde Nationale et la naissance de la société populaire du pennonage. Ces trois moments politiques nous ont laissé de bons instruments pour analyser le degré d'intérêt porté à la Révolution par les habitants de la Croisette.

A - candidats aux charges municipales (1790)

La loi voulait que, pour être élu il fallait avoir payé une taxe équivalente à dix journées de travail, c'est-à-dire 7 livres et 10 sous, somme qui, tout en opérant déjà une sélection, permit tout de même à l'artisanat de se présenter aux élections dans des proportions considérables. Les candidats résidant dans le quartier de la Croisette (11) confirment cette impression : au nombre de 85 ils représentent 11,3 % des inscrits aux rôles de la Contribution Mobilière et leur pourcentage est encore plus grand si nous tenons compte qu'il se rapporte à la totalité des habitants, y compris les femmes, exclues du droit de vote. La distribution par catégorie socio-professionnelle est ainsi répartie : le monde du commerce représente 58,6 % des éligibles, l'artisanat 33,3 % et les résidents vivant de rentes, le reste, 8,1 %. En regardant à l'intérieur des trois catégories, nous voyons quelques éléments dignes d'attention : pour ce qui concerne l'artisanat, par exemple, le rôle joué par les fabricants est tout à fait réduit et nous pouvons donc dire que les métiers non manufacturiers sont bien représentés (12). Pour les activités commerciales nous voyons des rapports intéressants entre détaillants et commerçants en gros : les premiers sont au nombre de 41, les autres de 10 seulement. Ce sont donc surtout les propriétaires de boutiques, plus ou moins prospères qui répondirent avec élan à l'appel de la Révolution, et leur présence, qui était tout aussi importante que celle des artisans, se retrouve encore dans les loyers déclarés : en effet deux groupes bien distincts dominent. Le premier,

majoritaire, se situe entre 100 et 200 livres, somme commune aux artisans des quelques métiers qui allaient plutôt vers le commerce. Le second, plus petit, se situe à 300 livres environ, loyer qui est aussi celui des marchands au détail inscrits à la Contribution Mobilière et le signe d'une activité de commerce suffisamment développée. Il est donc intéressant d'étudier les rapports existant entre les candidats et les habitants : c'est-à-dire la possibilité que les premiers ont d'être l'expression de tout le quartier. Si nous comparons la moyenne des loyers déclarés par les candidats et la moyenne générale nous obtenons les résultats suivants : 212 livres pour les premiers et 115 livres pour la totalité du quartier. S'il n'y avait pas de cassure profonde entre les deux, il n'en était pas moins vrai que ceux qui pouvaient être élus représentaient, du point de vue économique, un monde qui n'avait pas grand'chose de commun avec celui du travail. Si nous observons le quartier de l'intérieur, nous voyons que cela est vrai : au fur et à mesure que la valeur de l'îlot d'immeubles grandit, la participation des habitants aux élections se renforce. Pendant que l'îlot pauvre A ne voit aucun de ses habitants se porter candidat, dans C 7,8 % des habitants le font, dans E 9,1 %, dans B 13,7 %, dans D 14,2 %, dans F 18,6 %. Il est alors intéressant de voir que si les 21 candidats de F versent un loyer de 232 livres au lieu de 167 livres payées en moyenne dans le même îlot d'immeubles, dans C les 14 qui pourraient être élus payent un loyer de 202 livres, somme qui est nettement supérieure à la cote de 99 livres payée dans l'ensemble du groupe de maisons. Ceci prouve que, non seulement les candidats viennent en grande partie des îlots d'immeubles dont la valeur locative est forte et, dans ce cas la différence de loyer dans le groupe de ces immeubles n'est pas très importante, mais encore que cette différence grandit dans les immeubles de valeur inférieure : ici les candidats à l'élection sont peu nombreux et déclarent, inversement, un loyer consistant. Se confirme ainsi le degré de privilège économique dérivant du fait de pouvoir verser une somme équivalente à 7 livres, mais ce qu'il faut vraiment souligner est la présence importante des artisans et des détaillants dans la liste des éligibles. Ces derniers - que nous avons déjà vu caractériser la réalité sociale du pennonage - se révèlent donc plus intéressés que les rentiers et les bourgeois et même que le monde du gros commerce, au nouvel ordre de choses.

B - Des milices de l'Ancien Régime à la formation de la Garde Nationale

Avant la constitution de la Garde Nationale, la prérogative principale du Consulat était le droit de gérer, avec les milices bourgeoises, le maintien de l'ordre public. En effet, depuis 1746, la réforme municipale avait établi la création d'une milice dans chaque quartier qui composait la structure urbaine lyonnaise. Ces milices citadines étaient ainsi composées : un capitaine commandant en chef, un lieutenant, un porte-drapeau et un nombre équivalent de sergents et caporaux, normalement quinze, mais quelquefois plus. Le recrutement était fait, en

principe, à l'intérieur du quartier même, mais il pouvait y avoir des exceptions. Le commandant était choisi parmi les personnalités les plus en vue dans le pennonage et, à l'occasion, pouvait être un non-résident du quartier. Parmi les sergents et les caporaux le monde de l'artisanat était représenté avec toutes ses branches. Une structure de ce genre mettait clairement en évidence quel était le but de ces formations : d'un côté, donner des charges de prestige aux importantes familles lyonnaises selon la politique bien connue du Consulat, de l'autre, maintenir le pouvoir répressif des groupes dominants à travers un choix capillaire des hommes du commandement, ce qui permettait d'entretenir une identité de vue avec les autorités citadines et de se passer des troupes royales qui signifiaient trop souvent l'arrivée de fonctionnaires parisiens. Nous avons procédé à l'analyse de la milice bourgeoise de la Croisette, puisqu'il nous a paru intéressant de faire une comparaison entre cet organisme et celui qui en prit la place, c'est-à-dire la Garde Nationale. Au sujet des milices bourgeoises de 1785 (13), il faut observer que les trois plus hautes charges de l'état-major étaient tenues par des commerçants qui habitaient à l'extérieur du pennonage : il n'existait donc pas, dans le quartier, de grandes familles liées de façon particulière au corps consulaire; celui-ci, en effet, conférait cette charge honorifique (ce n'était que cela) à des éléments auxquels il pouvait se fier et auxquels il n'était pas possible de donner une charge dans leur propre quartier de résidence. Les grades de sergents et de caporaux étaient conférés aux représentants du monde du travail, mais la répartition par activités professionnelles des bénéficiaires nous porte à considérer que les 26 artisans insérés dans l'état-major exerçaient 21 activités différentes. Même si nous y voyons que le corps de défense voulait être l'expression du quartier tout entier il apparaît clairement que la présence de représentants de toutes les catégories artisanales cachait une idée précise. Toutes les révoltes populaires du XVIII^e siècle avaient vu la participation de travailleurs appartenant à des catégories particulières : il fallait maintenant éviter que de nombreux hommes de la milice appartiennent à la même branche professionnelle, pour garantir à l'organisme chargé du maintien de l'ordre une neutralité indispensable en cas de répression (14). Il est tout de même évident que la milice ainsi structurée serait mieux employée contre une protestation d'ordre corporatif, que contre des troubles ayant un caractère général et relevant de problèmes ressentis par la population entière. Les agitations contre l'octroi de 1789 démontrèrent bien la faillite de ces organismes de police : il est en effet assez probable que les milices se rallièrent aux révoltés, car l'échevin Imbert-Colomès décida de recruter un corps de volontaires dès les débuts des premières agitations (15).

Les difficultés que rencontrèrent les milices bourgeoises en 1789 furent éprouvées aussi par la Garde Nationale qui en 1790 leur succéda. Elle maintint, en effet, les caractéristiques de leur ancienne composition, symbole d'une ville entière qui se défend par elle-même. Elle conserva le caractère honorifique lié au

grade de commandant et la stricte division socio-professionnelle entre grades supérieurs et inférieurs, et la même insuffisance en matière d'organisation. Avec la succession des événements, de toute manière, la fièvre révolutionnaire influença de manière de plus en plus accentuée la composition de la Garde, au point que le parti patriote en arriva en août 1792 à porter à sa tête un citoyen passif, l'ouvrier en soie Julliard. Les attentions contradictoires dont fut l'objet la Garde - (d'une part la mairie de Palerne de Savy essaya d'en faire un corps armé apte à liquider le processus révolutionnaire, d'autre part l'opposition patriote travailla à l'influencer dans le sens favorable à la Révolution) - peuvent se lire dans la composition du détachement militaire du quartier de la Croisette dans les années 1791 et 1792 (16). Pour ce qui est du bataillon de 1791, on constate qu'il maintint les structures de fond de la milice bourgeoise : le commandant en chef, Fromental, est un rentier; un instituteur, un médecin et un notaire font partie de l'état-major, et ce n'est que parmi les sous-officiers que l'on rencontre des artisans. Ceci vaut aussi pour les quatre compagnies; elles sont commandées respectivement par un quincailler, un grossiste, un fabricant de gaze et un avocat : les artisans n'apparaissent encore une fois, que dans les grades de sergent et de caporal. Ce qu'il faut observer c'est que la Garde se différencie de la milice de 1785 par une baisse du nombre des artisans (79 % à 64 %); cette baisse profite surtout au monde du commerce qui passe de 10 % à 21 %. Donc la Garde représenta au début l'engagement direct des catégories les plus aisées favorables à une conclusion rapide de la Révolution.

La nouvelle structure de la Garde de 1792 est, au contraire, le résultat d'un changement profond : l'état-major des compagnies ne ressemble pas au précédent (17). Si son commandant en chef était encore une fois un rentier, Dufournel, le deuxième commandant était un horloger, l'adjudant un fabricant de bas et le préposé aux armes un balancier. Mais c'était surtout les compagnies qui apparaissaient modifiées : par exemple, chez les grenadiers, la première et la quatrième compagnies étaient composées uniquement d'artisans, les deuxième et troisième étaient à peu près semblables à celles de l'année précédente.

Nous pouvons alors tirer ces conclusions : en un premier temps, la Garde refléta l'engagement direct des classes aisées désireuses d'écarter le danger révolutionnaire et de donner un appui déterminant à la politique réactionnaire développée par la Mairie de Palerne de Savy. Vers la fin de 1791 elle fut, au contraire, le lieu de rencontre politique du monde artisanal et de celui du petit et moyen commerce, qui soutenait ouvertement le front patriote. La preuve de l'engagement révolutionnaire du bataillon de la Croisette est la naissance, dans le quartier, de la Société Populaire des Amis de la Constitution, aux réunions de laquelle prirent part de façon directe beaucoup de gradés du détachement du pennone.

C - Le club de la Croisette vers la fin de 1791

Sur le club qui fut fondé dans le quartier de la Croisette nous avons de nombreux témoignages dans les archives (18). En particulier, grâce à un document signé par tous ceux qui avaient participé aux séances du club en 1791, il nous est possible d'avancer des hypothèses sur la genèse de la société, sur la dynamique des intérêts et des espoirs qui avaient donné lieu à la naissance de l'organisation patriote. En comparant trois listes : la liste des citoyens qui, en février 1790, s'étaient déclarés prêts à assurer des charges municipales, la liste qui concerne l'état-major de la Garde en 1791 et celle des membres du club en 1791, nous observons une grande présence des premiers à l'intérieur de la société populaire. En effet, des 83 membres du club enregistrés, 36 (43,4 %) avaient déjà participé à la vie politique citadine à travers leur candidature en 1790 et, parmi ces derniers 22 exerçaient des fonctions dans l'état-major de la Garde. Il est probable que l'initiative de donner vie à une société patriote venait de ces derniers citoyens qui possédant déjà une conscience politique, ressentaient la nécessité d'un espace plus restreint pour discuter en première personne des développements de la Révolution. De ce groupe de promoteurs faisaient partie 3 rentiers, 7 commerçants et 12 artisans représentant des catégories privilégiées du monde du travail. Il est donc probable, vu que la Municipalité et la Garde furent constituées au cours des premiers mois de 1790, que la date de fondation de la Société remonte à la fin de cette même année, période pour laquelle nous avons les premiers témoignages de l'activité du Club Central (19). En un deuxième temps qui peut se situer vers la moitié de 1791 (20), nous voyons à l'intérieur de la société populaire un second engagement massif de gradés du bataillon de la Garde du quartier : 12 citoyens soldats qui n'avaient pas signé dans le registre des candidats aux charges municipales, sont inscrits et les nouveaux membres viennent en grande majorité des catégories artisanales et du petit commerce. Ce furent donc deux groupes qui composèrent au début la société révolutionnaire : le premier comprend tous ceux qui s'étaient intéressés à la naissance de la nouvelle Municipalité et qui, disposant d'une certaine capacité financière, avaient posé leur candidature pour les charges municipales vacantes; le deuxième groupe était celui des citoyens qui s'étaient initiés au militarisme politique dans la Garde : dans ce cas la taxe équivalent à 10 journées de travail n'était pas demandée et nous avons déjà vu combien les catégories artisanales y jouaient un rôle considérable. Ce processus évolua avec le temps, sous l'effet de l'entrée successive dans le club d'activistes qui avaient une conscience politique plus diversifiée. La société devint de plus en plus populaire; née d'abord pour les exigences des catégories privilégiées, elle fut ensuite influencée par la massive entrée de citoyens qui faisaient partie du monde du travail. Les événements dramatiques qui eurent lieu à Paris, la fuite du roi, la fusillade du Champ de Mars, donnèrent sûrement plus de poids et de relief à l'action du club, mais l'émotion suscitée par ces évé-

ments tragiques fut ressentie en premier lieu au sein de la Garde. Son fonctionnement n'allait pas sans difficultés. La présence de ses membres, obligatoire à l'origine, était devenue facultative quand on pouvait payer un remplaçant (21), mais ces infractions au premier règlement qui étaient déterminées par la condition de chacun, donnèrent lieu à une transformation rapide de l'institution qui n'était plus fréquentée avec assiduité que par ceux qui ne pouvaient pas se permettre d'être exemptés. Il est donc probable que la milice de la Garde favorisa par cette attitude la naissance d'une conscience révolutionnaire chez les citoyens soldats qui retournaient dans la société populaire déjà existante. Ceci est confirmé par la décision de l'assemblée des membres du club de réduire de moitié la cotisation et par l'origine socio-professionnelle des nouveaux membres qui appartenaient presque exclusivement au monde artisanal. Au cours de 1791, le club de la Croisette subit en effet des transformations importantes dans sa composition sociale. Fondé par un groupe de commerçants, il devint le lieu de rencontre de ceux qui, à travers la milice de la Garde, avaient connu les idées nouvelles et, vers la fin de la même année il était fortement marqué par le monde du travail. Il apparaît clairement que la réalité sociale du quartier contribua d'une façon importante à la naissance d'une conscience révolutionnaire : donc, à travers cette réalité, les éléments sociaux les plus disparates purent avoir contact entre eux et discuter de problèmes révolutionnaires.

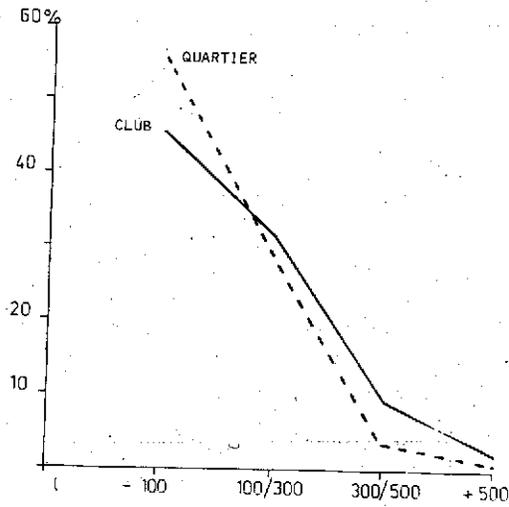
Le plan IV marque l'emplacement du lieu de résidence des membres du club : les trois grandes catégories analysées ne semblent pas avoir eu de contacts avant d'être réunies à l'intérieur de la salle des séances; sauf quelques exceptions, les trois groupes sont topographiquement séparés et nous pouvons penser que les fondateurs du club n'avaient jamais rencontré le monde artisanal. Il est pourtant probable que ceux qui avaient fait propagande dans le quartier pour envoyer les sympathisants du procès révolutionnaire aux séances appartenaient à la même catégorie sociale (22). Vu que les séances avaient lieu dans une salle située au numéro 74 de la rue Grenette, il est probable que le chef de l'organisation était Alexis Bourget, commerçant, résidant à cette adresse, notable de la première Municipalité; il est aussi probable qu'il trouva en un groupe de citoyens, commerçants comme lui et habitant de l'autre côté de la rue, des sympathisants pour instituer une société patriote. Au contraire, nous ne savons presque rien sur la manière utilisée pour attirer les artisans au club, mais il est sûr que les représentants du monde du travail déploierent leur zèle à l'intérieur de leur branche et dans leur voisinage immédiat.

Les 83 habitants du quartier inscrits au club appartiennent à trois grandes catégories socio-professionnelles : 55 artisans, 17 commerçants et 11 rentiers. Il s'agit de chiffres qui par rapport au nombre total des habitants du quartier, même s'il y a une légère sous-représentation du monde artisanal, ne modifient pas

la division professionnelle existant à l'intérieur du pennonage : bien que le monde du travail (80 % des habitants) ne soit représenté que par 66 % des membres de la société patriote, la progression lente, mais sûre en pourcentages, des deux catégories restantes nous permet de noter qu'il n'y a pas de grandes différences de structure entre le quartier et le club, si bien que nous pouvons affirmer que vers la fin de 1791, le but des patriotes fondateurs de la société citadine était réalisé (23). Tout en donnant une place plus grande aux deux catégories privilégiées, si l'idée première de la société était de donner un sens révolutionnaire aux exigences du quartier et être alors l'expression politique de tous ceux qui y résidaient, cet objectif fut en général atteint.

Passons maintenant à l'analyse des trois grandes catégories socio-professionnelles qui appartenaient au club : les inscrits du monde du commerce et de la rente ne présentent pas d'exceptions particulières à ce qu'on a dit précédemment; par contre, ceux qui appartiennent à l'artisanat sont intéressants : les travailleurs textiles (y compris ceux de la soie) sont les plus nombreux (13 individus); viennent ensuite les métiers du bois (9) et ceux de l'alimentation (7). Exception faite pour ces derniers qui étaient presque tous épiciers, les deux autres branches ne fournissaient pas une grande capacité économique et cela prouve que même les catégories pauvres s'intéressaient à la Révolution; mais nous devons aussi souligner que, exception faite pour deux journaliers et deux ouvriers en soie, le reste des artisans inscrits n'étaient pas des salariés - lesquels, selon toute probabilité, étaient exclus du jeu politique à cause de la cotisation mensuelle à verser - mais des propriétaires d'ateliers. Un autre élément utile pour comparer la composition du club et celle du quartier nous vient des loyers versés. Nous observons une différence importante, en ce qui concerne le total des loyers, entre les pourcentages relatifs à la société populaire et ceux du pennonage entier : tandis que les loyers inférieurs à 100 livres subissent par rapport à l'ensemble une diminution de dix points, ceux qui sont supérieurs aux 300 livres montrent une forte augmentation en même temps. Pas de doute, donc, sur l'engagement pris à l'intérieur de l'organisation révolutionnaire par les catégories aisées qui participèrent activement à la vie de la société tout en étant une faible minorité à l'intérieur de la masse résidente. Par ailleurs, tout en déterminant l'augmentation de la moyenne des loyers, le nombre de ces derniers ne révèle pas une suprématie dans la vie politique à l'intérieur du quartier, puisque un groupe d'adhérents bien supérieur au leur, environ la moitié de l'ensemble, ne verse pas plus de 100 livres de loyer. En effet, si nous comparons à l'intérieur de chaque catégorie professionnelle l'ensemble de ceux qui la composent et le nombre des inscrits au club, nous pouvons constater que le loyer moyen payé par les journaliers et l'ouvrier en soie inscrits à la société était inférieur à celui de la catégorie entière et même les artisans faisant partie du club, tout en venant d'un groupe légèrement plus aisé, peuvent encore être considérés comme représen-

FIGURE V.
La division en tranches des loyers versés par les membres du club de la Croisette
et par la généralité de quartier



tants du monde auquel ils appartiennent. Ceci confirme que des groupes socialement bien distincts se lièrent dans une même société (24) et il n'est pas inutile de souligner encore une fois que dans les années 1790 et 1791 s'opère une inversion progressive du rapport de force entre les catégories socio-professionnelles faisant partie de la société : à partir d'une domination des classes aisées qui étaient les vraies fondatrices du club, nous assistons à un retournement de situation, puisque l'artisanat est en effet, à la fin de 1791, majoritaire. En considérant la participation politique du club de la Croisette aux événements qui déterminèrent le cours de la Révolution lyonnaise, l'attention se porte vers les intentions réelles et les attentes des deux groupes économiquement opposés, sur leur capacité réelle à prendre en mains les rênes d'une activité politique, qui au début n'avait pas été l'expression de leurs exigences. En bref : est-ce que l'«interclassisme» enraciné dans la société du quartier et reproduit de manière évidente à l'intérieur de cette société populaire aurait trouvé une réponse sur le plan des attentes et des intérêts révolutionnaires ?

III - LE ROLE DU CLUB DE LA CROISSETTE DANS LES ANNEES 1792-93

A - Une précision nécessaire (25)

La journée insurrectionnelle du 29 mai qui marqua la fin de la mairie de Bertrand a été considérée jusqu'à ce moment comme l'effet de la résistance tenace des catégories aisées à la décision municipale de les taxer durement pour donner lieu à la formation de l'armée révolutionnaire (26). L'étude de l'action du club de la Croisette, qui s'opposa le premier à la Municipalité, doit permettre de vérifier les raisons qui amenèrent à cette journée tragique. Sa composition socio-professionnelle a déjà été l'objet d'une étude dans le travail de l'historien japonais T. Koï. Les résultats auxquels il est arrivé : le club aurait été l'expression des intérêts des groupes commerçants, soit par la méthode employée, soit par la valeur particulière qu'il voulait donner à la recherche, nous laisse des doutes (27). Partant en effet de l'idée que la société lyonnaise était rigide-ment séparée entre riches et pauvres, n'admettant pas des catégories intermédiaires qui pouvaient donner vie à un parti jacobin local, M. Koï définit les adversaires de la Municipalité de Bertrand comme des représentants de la catégorie privilégiée et le groupe de Chalier comme le véritable interprète de la sans-culotterie (28); en se ralliant à certaines observations de G. Lefebvre (29) il en arrive à dire que le groupe municipal était de nature typiquement enragée tandis que les adversaires auraient représenté la faction girondine liée à la figure de Roland (30). A partir de ces affirmations, il est assez aisé de comprendre comment M. Koï, tout en développant son étude révolutionnaire en province, garde toujours un oeil tourné vers Paris pour faire ses comparaisons et tirer ses conclusions. En

examinant la lutte politique, la naissance des groupes révolutionnaires, les protestations populaires lyonnaises, il les compare toujours aux expériences de la capitale; il essaie de trouver des points de contact ou même de dépassement de la réalité politique parisienne, mais ne se montre pas suffisamment intéressé par l'analyse du rapport révolutionnaire qui existe entre la ville où siège la Convention et la Province. De cette façon, n'acceptant pas une étude historiographique purement locale, ne s'intéressant pas à la définition de la sans-culotterie, des partis politiques, des structures révolutionnaires lyonnaises, il tire des conclusions qui ne sont pas tout à fait acceptables. A mon avis, il faut souligner que même s'il semble qu'il y ait contraste avec les interprétations données jusqu'ici - le groupe de Chaliier et Bertrand, plutôt qu'enragé (comme le prétend Koi) ou hébertiste (comme le dit Riffaterre) exprime clairement une idéologie jacobine. La formation révolutionnaire de ses principaux représentants, le rapport constant qu'ils eurent avec l'aile montagnarde de la Convention, l'acceptation de la suprématie politique parisienne, la tentative d'imiter la capitale dans sa structure organisationnelle, tout cela nous apparaît comme autant de signes évidents d'une identification totale avec la politique jacobine. Les tendances à voir dans l'action des autorités lyonnaises une orientation révolutionnaire dépassant la position des Montagnards et assez proche de celle des Enragés, se base sur des raisons qui, si nous les examinons de près, sont, au contraire, des preuves de la Weltanschauung jacobine bien présente dans le groupe de Chaliier. Les contacts profitables que ce groupe eut avec les sans-culottes locaux depuis août 1792, l'acceptation rapide du principe du maximum, la création d'une force militaire locale et le commencement d'une lutte serrée contre les catégories privilégiées ne doivent pas être interprétés comme des éléments propres de leur vision révolutionnaire, mais plutôt comme les étapes nécessaires, au début, pour la naissance d'un front d'opposition aux rolandins et ensuite pour la conservation de la ligne révolutionnaire parisienne. Par ailleurs ces initiatives reflètent, dans toute leur ampleur, le problème du rapport entre Paris et la Province, c'est-à-dire mettent en évidence les grandes difficultés que rencontra le parti montagnard pour développer sa ligne révolutionnaire de même manière et en même temps sur tout le territoire national. Il est prouvé que le groupe montagnard n'avait aucune sympathie pour la taxation et qu'il était surtout hostile à la participation organisée des sans-culottes à la définition de la ligne révolutionnaire à suivre; malgré cela, quand le sort de la Révolution fut en péril, il se décida à accepter le maximum pour s'assurer l'appui de la population dans la lutte contre la Gironde. Il est alors possible que cette tactique se soit dessinée dans la réalité politique lyonnaise avant même qu'à Paris : n'oublions pas, en effet, que si les Montagnards purent conduire leur bataille contre la Gironde au début à travers la seule Convention, pour la province les occasions d'offensive politique étaient assez réduites. Si nous tenons compte de cet aspect, pour un groupe montagnard, comme celui dont Chaliier était le chef, qui voulait abattre la suprématie des adversaires à l'intérieur des

institutions citadines, la liaison avec les demandes de la population était la seule initiative politique concrète. D'ailleurs, la preuve que les membres de la municipalité Bertrand n'étaient pas des Enragés, mais qu'ils s'inspiraient plutôt des Jacobins parisiens, est prouvé par la rapidité avec laquelle ils mirent à leur profit la protestation populaire et par la façon avec laquelle, forts de la majorité à la Municipalité, ils se préparèrent - comme M. Koï lui-même le reconnaît (31) - à éliminer l'autonomie d'organisation de la sans-culotterie. Si le groupe qui soutient Chaliér, en prétendant régler et diriger l'initiative spontanée des sans-culottes, finit par détourner une partie des faveurs et espérances que ceux-ci avaient voulu lui accorder, l'action du club de la Croisette, caractérisé par la présence assez importante des artisans, ne représente plus seulement la réponse agressive des classes privilégiées à la ligne adoptée par Bertrand, mais aussi le résultat final auquel porta l'inévitable rupture entre les Montagnards et la population.

B - L'action politique du Club de la Croisette

La ligne politique adoptée par la mairie de Vitet - confrontation et respect du rôle révolutionnaire des clubs du quartier - trouva dans la société populaire de la Croisette un appui total, qu'elle garda pendant toute la durée de la conduite municipale rolandine (32). Quand, au mois d'août 1792, certaines sociétés, favorables au maximum, voulurent changer la direction politique des municipaux (33), la Croisette refusa l'illégalité de la lutte préconisée par la section de la Juiverie et se dissocia ouvertement de l'initiative de Dodieu, affirmant que les actions non concertées avec les autorités, ou au contraire dirigées expressément contre ces dernières, ne pouvaient être acceptées. L'été 1792 donc, si la collaboration entre la municipalité et les sociétés populaires paraît terminée, il est vrai aussi que dans ces dernières les incompréhensions et les divergences sur la ligne d'action à adopter étaient nombreuses. En effet, certaines de ces sociétés, soutinrent ou en partie justifièrent la violence populaire sur les officiers enfermés à Pierre-Scize et le pillage des marchés (34) et se trouvèrent contactées par le groupe de Chaliér, tandis que la Croisette ne prit pas position sur ces faits graves; réaffirmant sa confiance en la politique de Vitet, elle proposa deux municipaux rolandins, Frossard et Blanchon pour l'élection des députés à la Convention. Mais, d'après les indications relatives aux élections municipales (35), les partisans de la faction anti-rolandine qui se reconnaissaient en Chaliér se dressèrent à l'intérieur du club. Pour la première fois le 21 novembre, l'assemblée des inscrits ne se prononça pas à l'unanimité : la raison des tensions venait d'une proposition avancée par le Club Central de déplacer les séances le lundi soir pour permettre aux *ouvriers* d'y assister. C'était la première tentative du groupe majoritaire de la mairie pour briser le règlement intérieur de l'organisation révolutionnaire qui n'admettait au vote que les représentants des 31 clubs de quartier. Le but était d'empêcher que chaque société puisse déverser dans le Centre des ten-

dances contraires à celles qui avaient dominé jusqu'à ce moment-là et faire, en somme, que cet organisme, sans n'avoir plus aucune opposition intérieure, agisse comme le seul représentant de toutes les forces révolutionnaires à l'égard du corps municipal, qui à son tour, même conduit formellement par Nivière-Chol, était sous le contrôle de ceux qui dominaient le Club Central. Tout cela n'avait pas échappé aux membres du club de la Croisette, puisque dans les écritures qui furent ensuite effacées, ils avaient spécifié que la réforme de l'organisation de la société aurait rendu la situation incendiaire. Une partie de l'assemblée n'accepta pas cette thèse et prétendit supprimer une partie du procès-verbal, arrivant en même temps à obtenir que les présents votassent à l'unanimité une demande de justice rapide sur le procès pour la trahison du roi. Nous pouvons donc observer que le groupe révolutionnaire hostile à la ligne politique de Roland représentée par le maire Nivière avait pris le dessus en ville et ce nouveau rapport de forces s'était transmis à l'intérieur du Club de la Croisette. Preuve en est que le 2 décembre, en accord avec les affirmations du même genre de Hidins le même jour (36), la société décidait à la pluralité la prompte application du maximum et une semaine après, le Club Central, ayant appris que Roland voulait rétablir la liberté de commerce sur tout le territoire métropolitain, il dénonçait le ministre comme suspect aux amis de la liberté; le secrétaire, invité par une partie de l'assemblée, répondait que «la conduite du citoyen Roland n'a point mérité ce...», mais à ce point il était contraint de s'interrompre et d'effacer l'éloge du ministre pour passer à l'ordre du jour. En plus, pour confirmer le fait que les partisans de Chalier étaient dorénavant en majorité, dans le mois de janvier 1793, lorsque la crise économique était à son comble et que se développait à fond l'attaque décisive des municipaux montagnards contre le maire, la Croisette, à l'unanimité, invita la Convention à se prononcer rapidement sur le maximum des grains, envoya des représentants à Paris pour empêcher la réussite de ceux qui voulaient encore sauver la vie du roi, se disait prête à verser la cotisation pour les fédérés et semblait disposée à procéder à l'épuration de tous ceux qui n'avaient pas signé la pétition proposée par Chalier pour hâter la condamnation à mort du roi. En effet, le 20 janvier, après une intervention assez dure au cours du débat, de la part des sans-culottes de la section Hôtel-Dieu, l'assemblée semblait disposée à accepter la motion de ces derniers qui proposaient la radiation de la société de tous ceux qui ne voulaient pas la mort du roi et, en même temps, la distribution d'armes et de cartouches à chaque membre du club. De toutes manières, même si le groupe de Chalier apparaissait majoritaire, les adversaires n'étaient pas tout à fait éliminés : une semaine avant, le 13 janvier, le citoyen Claude-François Dubost, même s'il ne se présentait pas comme candidat à l'affiliation, déclara ouvertement vouloir se battre contre toutes les tendances qui minaient la liberté. Il se proposait, donc, comme un point de repère sûr pour le groupe des inscrits qui avait été anéanti par les pressions qu'exerçait le Club Central ou chaque société de quartier : l'argument de son discours était un sujet

que nombre d'inscrits du club sentaient comme étant important; il concernait la liberté d'action de chaque société, liberté qui était toujours plus sacrifiée par l'organisme central pour renforcer et diriger le mouvement de révolte. Tenant compte du fait que depuis septembre 1792 le Club Central voulait toujours plus s'imposer aux clubs plutôt qu'écouter leurs exigences, il apparaît clairement que le contraste entre la société créée par Billemaz et l'actuelle - qui ouvrant sans discrimination les portes à tous ceux qui voulaient participer aux pouvoirs de décision des séances se différenciat ainsi de la précédente - était le principal élément de discordance entre les membres de la Croisette et au sein du mouvement révolutionnaire lyonnais entier. Les incompréhensions portaient surtout sur le sens politique que la restructuration de la société entraînait : pour Chalier - qui avait hâte d'écarter le groupe rolandin pour aligner le processus révolutionnaire lyonnais sur Paris - la domination sur le Club Central était une nécessité impérieuse, mais l'exigence de créer une société politique du type de la capitale, donnant vie à un organisme qui prétendait diriger les sociétés de quartier plutôt que d'en être le coordinateur aurait pu briser la poussée spontanée révolutionnaire qui s'était manifestée dans les organismes de pennonage. La preuve des risques auxquels s'exposait une ligne politique de ce genre fut visible entre la fin de janvier et le début de février : le 26, Chalier avait organisé une manifestation de remerciement pour la mort du roi, qui avait eu comme objectif principal, partant de la demande du maximum, de faire pression sur Nivière encore hésitant et sur tous ces groupes à l'intérieur de l'organisation patriote qui montraient des signes de désaccord de sa direction révolutionnaire. Le lendemain, une députation de l'Hôtel-Dieu (37) fit son entrée dans la salle des réunions de la Croisette et réclama, avec de dures paroles, l'épuration de tous ceux qui n'avaient pas signé pour la mort du roi; la même requête fut faite par quelques membres du club. De telle sorte que, grâce aussi à l'appui des sans-culottes d'une section voisine, les partisans de Chalier à l'intérieur de la Croisette en arrivaient à dénoncer publiquement le groupe adverse, mais celui-ci évita la radiation en s'appuyant sur l'argument que les épurations devaient être décidées par les membres de la société et non en présence d'étrangers; c'est ainsi que le 30, dans la séance suivante, l'assemblée leur donna raison et menaça ceux qui se servaient de faux témoins dans leurs dénonciations. La tentative du groupe de Chalier de réduire à l'impuissance l'opposition qui était présente dans certains clubs de quartier rencontra, à l'intérieur de la Croisette, de fortes résistances et l'issue désastreuse du coup de main du 6 février, poussa le club de la Croisette à la rupture ouverte et irréductible avec le système. En effet, la réunion secrète qui s'était déroulée au Club Central durant la nuit (38), affirmait dans toute son évidence la suprématie politique que le Centre - qui n'interprétait plus les exigences, mais dirigeait - avait conquise sur chaque club de quartier. C'est contre cette tendance que se prononça le club de la Croisette dans un communiqué qui confirma son attachement au règlement de la Société. Cette déclaration ne comportait

tait aucun signe de désapprobation de la ligne politique et économique adoptée par le Club Central; pourtant, sa méthode et ses formes de lutte donnaient de vives préoccupations aux adhérents de la Croisette. Celle-ci - qui un mois auparavant s'était rangée en faveur du maximum et encore plus récemment avait proposé la peine de mort pour Louis XVI - se dressait contre le groupe révolutionnaire le plus avancé, lui reprochant de vouloir réduire l'importance des clubs de quartier et de faire du Centre un organisme hostile aux principes qui avaient été à la base de sa fondation. Voilà donc qu'apparaissaient les premiers contrastes avec le Club Central, mais il faut noter que devant l'évolution politique qui vit les démissions de Nivière (39), les adhérents à la Croisette ne crurent pas encore devoir se séparer de l'organisation du club, mais essayèrent d'être un élément d'équilibre entre les partisans des municipaux jacobins et les autres groupes qui manifestaient des idées de révolte annonçant la permanence des sections. L'opposition aux méthodes de Chalier croissait quand même. En effet, si le 20 février l'assemblée dénonçait avec des paroles assez dures le pillage du Club Central, le 23, dans un sondage effectué en vue de l'élection du maire qui devait avoir lieu le lendemain, elle prenait position pour le rolandin Gilbert (40). A ce moment, la tentative des membres de la Croisette d'amener le club de quartier sur les mêmes positions que les municipaux jacobins, apparaissait comme un complet échec. Bien que dans les mois précédents ils avaient obtenu des résultats appréciables dans ce sens, le recours continu aux pressions extérieures et surtout la réunion secrète du 6 février avaient eu l'effet d'engendrer une sorte de révolte de la plupart des membres de l'assemblée. Se sentant exclus et ne pouvant faire valoir leur ligne politique à l'intérieur du club, les partisans de Chalier décidaient d'abandonner la Société pour en fonder une autre en concurrence dans le même quartier. La scission à l'intérieur du club fut connue publiquement le 13 mars, quand les délégués des clubs Tupin et Buisson se rendirent à la société de la Croisette pour chercher à établir une conciliation entre cette dernière et le club Lepeletier, formé par les éléments qui avaient fait défection. Il est intéressant de noter que le chef des «séparatistes» était le citoyen Amiel cadet qui fut président de la Croisette jusqu'au 3 mars, journée au cours de laquelle une délibération concernant la réglementation de la représentation des sections à la Société Centrale fut prise à l'unanimité. Il est donc certain que l'explosion finale des contrastes eut lieu entre les deux dates citées ci-dessus; en tenant compte que Bertrand fut élu maire le 8, il est probable que le prétexte de rupture venait des positions divergentes adoptées par les membres du club sur les élections imminentes. Les scissionnistes abandonnèrent leur propre club au moment où le groupe citadin dans lequel ils se reconnaissaient était le plus fort; leur défection supposait une récupération rapide dans la nouvelle société d'une partie des membres restant dans l'autre pour rendre stérile l'action du groupe adverse, qui serait resté isolé dans la société-mère. Il est surtout probable qu'au fond de la décision subite il y eut la certitude que la structure de la société révolutionnaire aurait

été réformée selon les intentions de Chalier et Laussel et que la nouvelle organisation, en plein accord avec la mairie, aurait trouvé un appui inconditionnel dans les sociétés de quartier : de la situation de force à l'intérieur de la ville les scissionnistes voulaient retirer le maximum de profit, en éliminant les oppositions intérieures non pas à travers une confrontation politique, mais en leur lançant un défi ouvert. Donc il y eut deux motifs à la séparation : en premier lieu, l'élection de Bertrand qui donna de l'élan au groupe jacobin local; maître de la Municipalité, celui-ci jugea opportun de refondre l'organisation populaire et de la lier indissolublement à sa propre ligne d'action, excluant du concours tous ceux qui avaient précédemment exprimé des doutes sur l'attitude prise par les autorités; en deuxième lieu, les scissionnistes avaient l'espoir d'arriver rapidement à détruire l'activité du noyau resté dans la société-mère; ils comptaient sur la défection de nombreux autres inscrits. Nous pouvons en conclure - et cela apparaît très important - que la décision fut pilotée d'en haut, peut-être par Chalier lui-même (41) et cela rentrait dans son effort de restructuration de l'organisation révolutionnaire voulue par les municipaux jacobins; sans cela on ne saurait comprendre ni la surprise du groupe restant, ni la rapidité avec laquelle Amiel, après avoir été président, décida de se retirer subitement de la société. De ce moment-là, entre les deux clubs - et malgré l'effort plein de bonne volonté que soutint la Croisette pour arriver à les réunir - il n'y eut plus aucun contact. Le club Lepeletier, en acceptant l'instauration de la Société des Jacobins, se rangea sur des positions de confiance sans réserve à l'égard de la mairie de Bertrand qu'il défendit lors de la tragique journée du 29 mai, tandis que la société-mère accentuait son opposition à la Municipalité. En se transformant en section permanente le 5 mai, elle devint la pointe la plus avancée du mouvement de révolte qui fut à l'origine de la journée insurrectionnelle. Nous pouvons résumer en quelques points les raisons qui amenèrent les membres de la Croisette à repousser la ligne politique de la mairie jacobine.

1 - La Croisette refusa la réforme du Club Central, s'effaçant devant la Société des Jacobins. Il est intéressant de voir que la rupture du dialogue avec les autorités municipales n'eut pas pour cause des questions d'ordre économique, mais plutôt des motifs clairement politiques, sur la notion de société populaire et le rapport qui aurait dû s'établir entre la mairie et les clubs de quartier. Loin de soutenir les clubs en concurrence avec la Municipalité, les membres de la Croisette croyaient au contraire que les sociétés populaires auraient dû témoigner de leur confiance dans les autorités citadines et les assurer de leur respect absolu, à condition que les organismes de quartier aient le droit de développer la ligne révolutionnaire, et qu'ils gardent l'initiative de modifier les institutions concernant l'organisation de la vie politique. Parce qu'ils étaient un des clubs lyonnais, ils estimaient que les adhérents devaient proposer des alternatives au Club Central et que la Municipalité ne pouvait prétendre réformer l'élément

principal de l'activité politique lyonnaise sans un aval précis de la part de ceux qui avaient contribué à le former. C'était le désaveu de toute initiative et de tout désir de conduire la vie politique de manière hégémonique, qui caractérisait la révolte des membres de la Croisette, auxquels n'échappait pas l'étroite relation existante entre la scission qui avait eu lieu à l'intérieur de leur société et la réforme du Club Central, voulue et soutenue par les corps municipaux.

2 - Les pressions continues qu'exercèrent la société Lepeletier et quelques autres sociétés de quartier sur les adhérents de la Croisette et la violence de leur campagne de dénigrement contribuèrent à détacher ces derniers des autorités citadines et à trouver un appui auprès des instances départementales.

3 - Le refus net qu'opposèrent les membres de la Croisette à la demande de la Municipalité et de la Société des Jacobins (demande faite par l'intermédiaire du club Lepeletier), de procéder à l'instauration d'un Tribunal Révolutionnaire et à la création d'une Armée Révolutionnaire, dont une partie se serait transférée en Vendée et l'autre partie aurait séjourné en ville et aurait exercé des fonctions de police, fut la raison qui poussa le club à proclamer la section réunie en permanence. Cette opposition à la mairie trouvait son origine non pas dans une prévention préconçue à l'égard des nouvelles mesures, mais dans la manière avec laquelle elles avaient été décrétées et approuvées par une petite minorité des sociétés populaires. Aux membres de la Croisette il n'échappait pas non plus que le Tribunal Révolutionnaire aussi bien que la nouvelle force armée auraient pu, sur ordre de la Municipalité, procéder à l'épuration de tous les adversaires, ce qui voulait dire mettre fin à l'existence de leur club.

Il est donc permis d'affirmer que les contrastes décrits trouvent leur origine dans le désaccord qui s'était créé sur le rôle que devaient jouer les sociétés de quartier et sur les rapports qui devaient s'établir entre elles, le Club Central (devenu ensuite la Société des Jacobins) et la Municipalité elle-même. Ce fut cette dissension qui engendra, en conséquence, tous les autres contrastes, parce que les nouvelles mesures révolutionnaires voulues par la mairie de Bertrand apparaissaient suspectes et empreintes d'un caractère répressif à cause de la position autoritaire donnée par les municipaux à la vie révolutionnaire. Donc nous pouvons penser que l'opposition des groupes de commerçants à la taxe pour la création de l'armée révolutionnaire a rencontré l'autre opposition, celle qui se levait contre les autorités municipales et qui portait sur la reconnaissance de l'autonomie politique des sociétés de quartier face à la Société Centrale et à la mairie. Enfin - avant que soit acceptée la contre-révolution lyonnaise comme résistance offerte par les groupes privilégiés à l'imposition voulue par Bertrand - on peut considérer que la naissance de la Société des Jacobins a provoqué des contrastes et des incompréhensions dans ces mêmes sociétés populaires de quartier. La ré-

volte des sections du 29 mai - et le cas de la Croisette le prouve - représenta donc le résultat final auquel arriva la tentative agressive des municipaux jacobins de diriger sur leur ligne politique toutes les sociétés populaires de quartier.

C - Les membres des clubs de la Croisette et Lepeletier

Nous avons déjà essayé d'analyser les rapports existant entre la réalité de quartier et la composition socio-professionnelle des clubs de pennonage et nous avons conclu que même si les catégories privilégiées étaient représentées en plus grand nombre dans l'organisation politique que dans le pennonage, ce dernier n'en sortait pas bouleversé de la confrontation, mettant donc en évidence qu'en 1791 le but des fondateurs du Club Central avait été obtenu : dans chaque quartier il y avait une société populaire qui était vraiment l'expression de la composition sociale de ses habitants. En réalité, le document dont a été tiré la liste des inscrits de 1791 comprend aussi le nom des membres accueillis jusqu'en mars 1793, mais nous avons préféré laisser les deux listes bien séparées. Nous voulions vérifier la marche et le rythme des inscriptions au club dans les moments dramatiques de la révolution lyonnaise; nous avons donc réparti les nouveaux adhérents en trois périodes :

1) du début de 1792 au 10 août, mois de la lutte serrée entre la mairie de Vitet et le directoire départemental feuillant;in;

2) d'août 1792 à février 1793, période de la plus grande influence du groupe favorable à Chalier à l'intérieur de la Croisette;

3) du refus d'adhérer à la Société des Jacobins (20 mars) jusqu'à la fermeture de la section réunie en permanence par intervention directe des forces de la police aux ordres du Comité de Salut Public (14 mai).

De plus, malgré l'absence des registres des délibérations nous sommes arrivés à reconstituer la composition socio-professionnelle de la société Lepeletier de façon indirecte, mais sûre. De cette manière, il nous semble qu'on peut développer une analyse de l'engagement politique à l'intérieur du quartier, qui aille au-delà des confins de cette même Croisette, et qui puisse donner lieu à des considérations d'intérêt général. Grâce à la scission du club nous disposons d'archives pour analyser la rupture des forces révolutionnaires dans un très petit rayon et pour déterminer quels furent les groupes sociaux qui épousèrent les thèses de la mairie de Bertrand et quels furent ceux qui les combattirent.

Dans les deux premiers moments indiqués l'affluence au club fut modeste : de cette période nous avons bien peu à dire, sinon que la Croisette n'arrivait pas à attirer de nouveaux sympathisants et reposait encore sur l'organisation qui avait au début donné vie à l'organisation sociétaire. Aussi, le moment le plus intéressant dans la vie du club est-il celui de la scission. Claude-François Dubost,

dans la lettre envoyée au conventionnel Chasset, précisait que ceux qui s'étaient éloignés de la société de la Croisette étaient en nombre limité, mais la liste que nous avons pu reconstituer montre que leurs effectifs bien que limités et minoritaires dépassaient la trentaine.

Passons maintenant à l'analyse socio-professionnelle des membres du club Lepeletier; sur 31 adhérents, 4 seulement n'appartiennent pas au monde artisanal, mais ce que nous voulons remarquer c'est que les catégories pauvres du monde du travail sont en grand nombre : nous constatons une bonne présence d'ouvriers en soie, de cordonniers et de tailleurs (42). D'après les éléments que nous possédons, la société Lepeletier qui se reconnaissait dans la ligne politique des municipaux jacobins était constituée en premier lieu par des salariés et quelques propriétaires d'ateliers qui étaient ceux qui avaient le plus ressenti la crise économique, puisque avec la hausse des prix ils ne pouvaient plus acheter les matières premières nécessaires à leur production. La lutte sociale, la taxe à faire payer aux riches propriétaires furent des arguments que s'approprièrent les catégories paupérisées du monde du travail et il ne semble pas qu'ils furent repris par aucun autre groupe artisanal (43).

Passons maintenant à l'analyse des inscrits de la Croisette, en veillant à éliminer du compte ceux qui avaient fait défection et à introduire tous les citoyens qui avaient fait demande d'entrée jusqu'au 14 mai. Considérons les deux figures VI et VII. La figure VI indique, en pourcentage, les quotes-parts de loyers déclarés par les membres des clubs Lepeletier et Croisette et par la totalité des habitants du quartier. Les loyers des membres du club Lepeletier se rapprochent plus de la moyenne que ceux des adhérents de l'autre société. En effet, dans la Croisette, contrairement aux deux autres échantillons examinés ce sont des loyers de plus de 100 livres qui prévalent et de plus, les loyers supérieurs à 300 livres sont proportionnellement plus nombreux que dans l'ensemble du quartier. Donc en ce qui concerne les loyers versés, ce sont les membres du club Lepeletier les représentants les plus fidèles du quartier plutôt que leurs adversaires. Par ailleurs la figure VII (proportion des différentes catégories socio-professionnelles dans ces trois groupes), indique que la société Lepeletier continue à donner de grandes préférences à l'artisanat, mais la Croisette représente beaucoup mieux que l'autre club la réalité entière du quartier. En définitive la société de la Croisette a - pour ce qui concerne les loyers déclarés - des moyennes plus élevées que le quartier pris dans son ensemble mais du point de vue professionnel elle reflète encore mieux que Lepeletier la réalité du pennonage. Il semble donc que les contrastes ne se développent pas entre deux catégories bien distinctes - par exemple artisanat et monde du commerce - mais se manifeste dramatiquement dans les mêmes groupes du monde du travail en général. Le cours de la Révolution et les intérêts qui semblaient lésés donnèrent un coup

FIGURE VI

la division en tranches des loyers versés par les inscrits au club de la Croisette,
 par les adhérents à la société Lepeletier
 et par la totalité des résidents dans le quartier

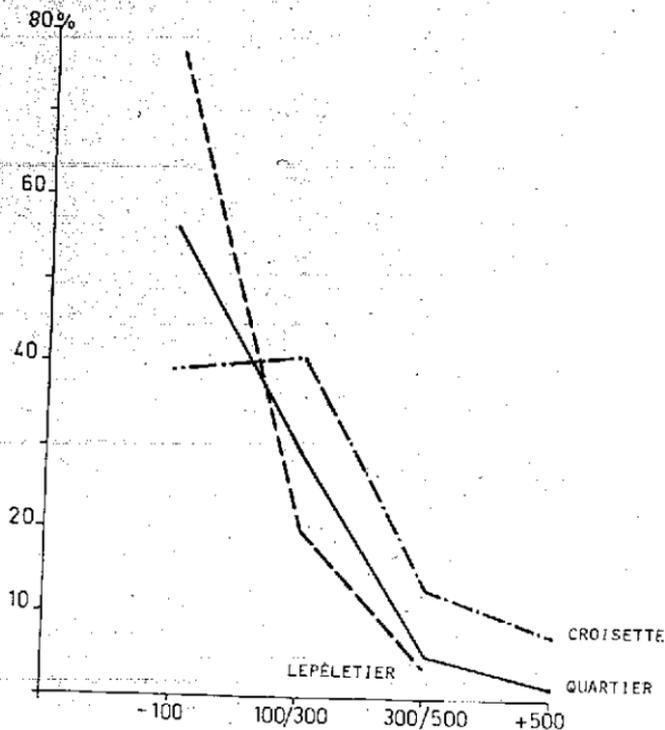
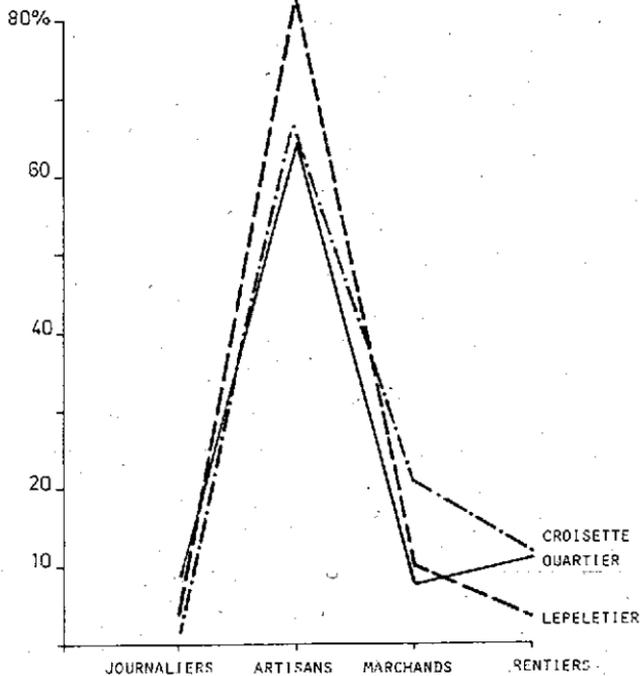


FIGURE VII

Composition socio-professionnelle du club de la Croisette,
de la société Lepeletier et du quartier à l'intérieur duquel ils travaillaient
(mai 1793)



mortel à l'unité de société de l'Ancien Régime, brisant l'ensemble représenté par le vague et imprécis monde du travail, poussant les différentes catégories qui le composaient sur des positions opposées. Certaines branches artisanales peu prospères - celles qui d'un point de vue économique se trouvaient en étroit contact avec la réalité des journaliers - accueillirent favorablement la politique de la mairie de Bertrand, alors que d'autres s'y opposèrent de toute leur force. La raison fondamentale de ce violent conflit fut certainement la taxe de six millions établie par la Municipalité, qui à cause de son imprécision et de son ambiguïté fit peur à de nombreuses catégories qui, en réalité, n'avaient rien à craindre. On en a confirmation en étudiant les citoyens qui demandèrent à s'inscrire au club de la Croisette après que celui-ci ait publiquement annoncé son refus de reconnaître la réforme politique du Club Central. En effet sur 56 citoyens qui se présentèrent à la société dans la période allant du 20 mars au 14 mai, 12 seulement faisaient partie du monde du commerce et de la rente, les autres étaient tous des artisans : parmi ceux-ci émergent les ouvriers en soie, les tailleurs, les cordonniers, ceux qui avaient une boutique, les travailleurs de l'alimentation, les tanneurs. En définitive, nous pouvons exclure l'hypothèse que dans ce quartier les riches commerçants firent un coup de main pour obliger la masse à les suivre; il est tout à fait clair qu'à l'échec d'Amiel prit part une bonne partie du monde artisanal. Dans le pennonage de la Croisette, agglomération de constructions à l'intérieur desquelles dominaient les activités artisanales les plus disparates, les décisions de la Municipalité de percevoir une taxe sur la richesse avaient effrayé tous ceux qui pensaient être des propriétaires, même si une massive partie de leurs biens n'était que la boutique ou les outils de travail (44).

CONCLUSION

L'attitude politique des citoyens de la Croisette durant les tragiques événements de 1793 nous amène à avancer quelques considérations finales. Si le groupe des commerçants présents dans le quartier montra une uniformité assez forte dans ses orientations politiques, confiant au club du pennonage son désir de résister à la pression fiscale municipale, le monde artisanal qui représentait la grande majorité des habitants ne put conserver son unité devant le heurt du procès révolutionnaire : il appuya en partie la mairie jacobine, à laquelle une autre partie s'opposa de toutes ses forces. Cela confirme une fois de plus que la soi-disant uniformité du monde du travail dans la société «interclassiste» de l'Ancien Régime n'était qu'un lieu commun. L'explosion des contrastes politiques entre les représentants des formes les plus disparates du travail artisanal révèle que le quartier de la Croisette, tout en étant caractérisé par une organisation de l'espace de type «interclasse», ressentit, de manière plus atténuée que les autres secteurs de la ville, l'évolution de la société lyonnaise. Cette dernière, vers

la fin du XVIII^e siècle avait entraîné une conformation précise de classe que le quartier de la Croisette, seul, ne pouvait certes pas freiner. Au contraire le procès révolutionnaire - comme nous l'avons déjà vu - finit par accélérer cette tendance. à l'éclatement de la société d'Ancien Régime et la lutte dramatique qui se développa à l'intérieur de ce quartier représente vraiment une étape décisive de ce passage. En face d'un groupe solide de commerçants, le monde du travail se révéla fragile, partagé par des formes de travail différenciées jusqu'à l'intérieur d'une même branche d'activité : la Révolution porta au jour les contradictions de cette structure sociale, poussant certains groupes vers l'activité commerciale, en reléguant d'autres au rôle de salariés. A ce point de vue, il serait d'un grand intérêt de vérifier la rapidité du changement des espaces pour les catégories sociales dans les premières décennies du XIX^e siècle à travers une recherche conduite dans le même quartier.

Antonino de FRANCESCO